

Société Commune de LOGistique

HYGIÈNE - SANTÉ - SÉCURITÉ - SÛRETÉ - ENVIRONNEMENT (H3SE)

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

VISION

Conformément à nos valeurs d'entreprise et à notre objectif d'être reconnu et apprécié pour notre excellence en matière de Sécurité, d'Hygiène/Santé, de Sûreté et d'Environnement, la SCLOG conduit ses activités sur l'étendue du territoire national, de manière éthique, socialement responsable et conforme aux dispositions et lois qui lui sont applicables.

Article 1 : Priorités

La Direction de la SCLOG place en tête de ses priorités : la sécurité et la santé de ses collaborateurs, le respect et la protection de l'environnement, la sécurité ainsi que la sûreté des biens et des personnes, le dialogue avec les parties prenantes.

Article 2: Culture H3SE

La SCLOG développe au sein de son personnel, une culture H3SE dont les clés de réussite sont : la compétence, le professionnalisme, la rigueur, le respect des procédures et règlements applicables. Chacun doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle dans l'exercice de ses fonctions.

Le leadership à tous les niveaux encourage une culture d'excellence H3SE et s'assure du partage de ces valeurs dans les comportements et la responsabilisation, constamment appuyé par l'exemplarité de la direction et de l'encadrement.

Article 3: Hygiène/Santé

La politique santé de la SCLOG se base sur une analyse de risques santé au poste de travail ainsi qu'un accompagnement dans le suivi médical des employés.

Tous les dépôts SCLOG doivent offrir le meilleur niveau d'hygiène et de propreté, premier indicateur de maîtrise de son activité et barrière essentielle contre les risques sanitaires courus par ses employés et parties prenantes.

Article 4 : Sécurité/Sûreté

Que l'on soit un responsable ou un employé SCLOG, un prestataire ou un partenaire, la sécurité s'impose à tous. La performance et notre comportement en matière de sécurité sont des éléments primordiaux dans l'appréciation par les parties prenantes, du travail de tous les employés et prestataires de la SCLOG.

Des moyens de lutte et de prévention contre tout incendie et pollution sont mis en place. Ils sont encadrés par des Plans d'Opérations Internes et Antipollution, régulièrement mis à jour, testés et vérifiés lors d'exercices périodiques.

À tout moment, la SCLOG évalue les menaces sur son activité et met en place les barrières de sécurité nécessaires pour en réduire les risques.

Article 5: Environnement et engagement sociétal

Le respect et la protection de l'environnement font partie des préoccupations premières sur l'ensemble des activités de la SCLOG. Pour réduire son emprunte écologiques, la SCLOG veille à maitriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation des ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité.

La SCLOG, à travers son engagement sociétal, contribue également au développement durable des communautés environnantes.

Article 6 : Sélection des prestataires

La SCLOG choisit ses Partenaires Industriels et ses Prestataires de Services par leur capacité à adhérer et appliquer sa politique d'excellence en matière d'Hygiène, de Santé, de Sécurité, de Sûreté et d'Environnement.

Article 7 : Système de management

La SCLOG s'appuie sur une démarche de prévention et de maitrise de risques qui vise à identifier et à évaluer systématiquement les risques pour l'ensemble de ses activités. Qu'il s'agisse d'opérations courantes, de grands travaux ou d'interventions de maintenance ; une analyse approfondie des risques doit être menée systématiquement. Celle-ci doit être évaluée périodiquement en mesurant les résultats obtenus, en définissant les axes de progrès, en mettant en œuvre des plans d'actions et en organisant les contrôles associés.

Article 8: Transport

Par la mise en place d'invariants de sécurité transport, par l'organisation de formations liées aux dangers de la route et du transport des hydrocarbures ainsi que par le suivi accru de la flotte et de ses chauffeurs ; la SCLOG met un accent particulier sur la prévention des risques d'accidents liés au transport, tant pour les personnes que pour les produits transportés.

Amandine SIMONIN
Directrice Générale

Août 2022